

Acte certifié exécutoire compte tenu de :

sa publication sur le site internet du SITAC le 17/07/2024

sa notification faite le

Et de sa réception en préfecture le 15/07/2024

Id S2low : 062-256204033-20240704-F4\_04\_07\_2024-DE

Le président du SITAC,  
Philippe MIGNONET



**F4 : Budget 2024 – Décision Modificative n°1**

*Rapporteur : Monsieur Michel HAMY, Vice-président du SITAC délégué aux Finances*

Le budget est un acte prévisionnel qu'il convient d'adapter en fonction des événements de l'année.

La sortie de l'actif des véhicules dont la valeur nette comptable (VNC) n'est pas arrivée à zéro nécessite de prévoir des crédits sur le chapitre 040 de la section d'investissement ainsi que sur le chapitre 042 de la section de fonctionnement. Des crédits doivent également être prévus sur ces chapitres pour permettre l'amortissement des frais de l'étude covoiturage réalisée en 2023.

D'autre part le transfert des frais d'études du projet Mov'in, ainsi que l'intégration de frais d'études sur le compte d'immobilisation 21, nécessitent d'effectuer des ajustements au chapitre 041.

Pour finir il convient de rectifier le montant des dépenses imprévues de la section d'investissement inscrit au budget primitif 2024 afin de ne pas dépasser le maximum autorisé.

Sur avis favorable du Bureau, le Comité :

➤ **DECIDE** d'inscrire les crédits selon les tableaux suivants :

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Chapitre 040 – compte 2156 – matériel de transport		24 173.32 €
Chapitre 040 – compte 28031 – amortissement frais d'études		6 710 €
Chapitre 4582 – compte 45823		- 30 883.32 €
Chapitre 020 – dépenses imprévues	- 267 000 €	
Chapitre 2188 – autres immobilisations corporelles	+ 267 000 €	
Chapitre 041 – compte 2031 – frais d'études		- 483 000 €
Chapitre 041 – compte 2145 – constructions sur sol d'autrui, installations générales		483 000 €
Chapitre 041 – compte 2031 – frais d'études		68 596 €
Chapitre 041 – compte 2181 – installations générales	68 596 €	

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Chapitre 042 – compte 675 – valeur des actifs cédés	24 173.32 €	
Chapitre 042 – compte 6811 – dotations aux amortissements	6 710 €	
Chapitre 022 – dépenses imprévues	- 30 883.32 €	

ADOpte A L'UNANIMITE



Pour extrait conforme,

Le Président

Philippe MIGNONET

## COMITE SYNDICAL

### SEANCE DU 04 JUILLET 2024 HOTEL COMMUNAUTAIRE

L'an deux Mille vingt-quatre, le jeudi quatre juillet, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports urbains de l'Agglomération du Calaisis s'est réuni à l'hôtel communautaire de Grand Calais Terres et Mers à Calais sous la présidence de Monsieur Philippe MIGNONET, sur la convocation qui lui a été adressée le lundi vingt-quatre juin.

#### Présents :

##### Titulaires :

Monsieur Sébastien CASTELLE  
Madame Anne DECAESTECKER  
Monsieur Bernard DELALIN  
Madame Nadine DENIELE-VAMPOUILLE  
Monsieur Jean-Michel DORET  
Madame Thérèse DUPUY  
Monsieur Michel HAMY  
Monsieur Frédéric HENOT  
Monsieur Jean-François LACROIX  
Monsieur Guillaume LOEUILLEUX  
Monsieur Fabrice MARTIN  
Monsieur Philippe MIGNONET  
Monsieur Yves SANDRAS  
Madame Frédérique VAN ROOY

##### Suppléants :

Monsieur Dominique DARRE  
Monsieur Patrick CROMBEZ  
Monsieur Ladislav LOZANO

#### Excusés :

Monsieur Guy ALLEMAND  
Madame Patricia BASSET  
Madame Natacha BOUCHART, pouvoir à Philippe MIGNONET  
Monsieur Guy BEGUE  
Monsieur Patrice CAMBRAYE  
Monsieur Guy HEDDEBAUX  
Monsieur Jean-Marc LEROY  
Monsieur Jacques MERLEN

#### Absents :

Monsieur Marc BOUTROY  
Madame Adeline DECLERCQ  
Monsieur Laurent LENOIR  
Madame Laurence LOUCHEZ  
Monsieur Hugo MARCOTTE-RUFFIN  
Monsieur Jean-Luc MAROT  
Madame Maité MULOT-FRISCOURT  
Madame Corinne NOËL  
Madame Claudia ROBERT